

# ASSEMBLÉE NATIONALE

14 novembre 2018

---

LOI DE PROGRAMMATION 2019-2022 ET DE RÉFORME POUR LA JUSTICE - (N° 1396)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N° 154

présenté par  
M. Gouffier-Cha

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 45 QUATER, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.